



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

familles d'accueil et assistantes maternelles

Question écrite n° 57136

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille et à l'enfance sur le statut des assistantes maternelles et des familles d'accueil qui, défini en 1977 et réformé en 1992, se trouve maintenant inadapté aux besoins exprimés par les parents et aux missions remplies par les assistantes maternelles. Les revendications portent notamment sur les horaires qui ne permettent pas aux assistantes maternelles de mener elles-mêmes une vie familiale équilibrée en raison d'emplois du temps le plus souvent atypiques et d'une amplitude très large. Les accueils de plus en plus partiels ne semblent pas convenir à l'équilibre des enfants. Par ailleurs, les conseils généraux appliquent de manière inégale l'agrément pour l'accueil simultané. Il lui demande en conséquence quelles mesures elle entend prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Foucher](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57136

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : famille et enfance

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 2001, page 533